

DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER (DEA)
PROGRAMME DE FORMATION

RNCP : 36542

CODE ROME : J1305

Date d'échéance de l'enregistrement RNCP : 6 juin 2027

Certificateur : Ministère chargé de la santé

Qualification : Niveau 3

Objectifs généraux :

Obtenir le diplôme d'état d'ambulancier

Public :

Tout public

Prérequis :

- Permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité (hors période probatoire)
- Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance
- Avoir réussi les épreuves de sélection organisées sous le contrôle du Directeur général de l'ARS
- Certificat médical de Vaccination conforme à la réglementation des professionnels de santé en France
- Langue française : niveau B2 hors Union Européenne
- Avoir réalisé un stage de découverte en entreprise de transport sanitaire (70 h)

Durée de la formation :

L'ensemble de la formation comprend 23 semaines soit **801 heures d'enseignement théorique et clinique.**

La répartition des enseignements est la suivante :

- En institut de formation : 16 semaines, soit 556 heures,
- En stage clinique et en stage en entreprise : 7 semaines, soit 245 heures.

Le diplôme d'Etat d'ambulancier atteste de l'obtention et de la validation des **cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de compétences.**

La formation théorique et pratique est constituée de cinq blocs de compétences et comprend **dix modules** et **un suivi pédagogique individualisé** des apprenants, dont le contenu et le volume horaire se dérouleront comme suit :

- **Bloc 1. – Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions (175h)**
 - Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage (70h)
 - Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements (70h)
 - Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement (35h)

- **Bloc 2. – Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence (210h)**
 - Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient (105h)
 - Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence (105h)

- **Bloc 3. – Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière (28h)**
 - Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre (7h)
 - Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient (21h)

- **Bloc 4. – Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention (140h)**
 - Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés (35h)

- **Bloc 5. – Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques (105h)**
 - Module 9. Traitement des informations (35h)
 - Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)

Les stages (245 h) sont réalisés dans les structures suivantes :

La formation en milieu professionnel comprend trois types de stage à réaliser en milieu professionnel permettant la validation des compétences.

- Structures de soins de courte et longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale en fonction du projet pédagogique de l'IFA et du parcours professionnel antérieur de l'élève : 105 heures.
- Parcours médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service d'accueil des urgences / SAMU -SMUR) : 70 heures ;

- Entreprise transport sanitaire 70 heures.

L'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Modalités et méthodes pédagogiques :

- Présentiel et/ou distanciel.
- Coursus Continu ou discontinu
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, ...

Lieu de formation :

La formation se déroule :

- Site de l'IFPM Nord – 89 Rue du Faubourg Saint-Jean, 45000 Orléans
- Site de l'IFPM Sud – Avenue Denis Diderot, 45100 Orléans

Les formateurs :

Les formateurs permanents de l'IFPM intervenant sur la formation

- Responsables de la formation : formateur cadre de santé et titulaire du CCA
Formatrice infirmière anesthésiste
- Autres formateurs de l'IFPM : infirmiers, cadres de santé, IBODE, puéricultrices, Masseurs-kinésithérapeutes

Les vacataires selon leur expertise : médecins, infirmiers, sage-femme, ambulanciers en exercice, chefs d'entreprise d'ambulance, cadres de santé, assistante sociale, éducateur sportif.